



Rythmes scolaires : c'est l'heure du bilan !



Les enseignants parisiens font partie des premiers à s'être vus imposer la réforme des rythmes scolaires. Aujourd'hui, les textes réglementaires obligent la Ville et l'académie à en tirer un bilan. Un nouveau PEDT va être rédigé. À nous, enseignant-es parisien-nes, de présenter notre propre bilan et de le faire connaître.

Le SNUipp-FSU Paris reste toujours fermement opposé à cette réforme. Nous avons besoin d'un constat le plus fin possible afin de peser dans les discussions qui auront lieu tout au long de l'année et d'être force de propositions qui aillent dans l'intérêt des élèves et des enseignants. Cette enquête peut être remplie de manière collective ou individuelle.

Nom/prénom (facultatif) :

Ecole (facultatif) :

Arrondissement : **REP :** Oui Non

Fonction : **Niveau de classe**

Enquête remplie • A titre individuel • En collectif • Si oui, nombre de collègues :

Réforme des rythmes et vie personnelle

1 – Depuis l'application de la réforme, vous vous sentez

- Moins fatigué et/ou stressé
- Plus fatigué et/ou stressé
- Pas de changement

Observations :

.....

.....

2 – L'application de la réforme a-t-elle eu des conséquences d'un point de vue financier (Garde d'enfant, transport...) ?

- Oui
- Non

Observations :

.....

.....

3 – Depuis l'application de la réforme, l'organisation de votre vie personnelle a été

- Facilitée
- Compliquée
- Inchangée

Observations :

.....

.....

Réforme des rythmes et conditions d'exercice du métier

4 – De manière générale, quelles ont été les conséquences de la réforme des rythmes sur les conditions d'exercice du métier ?

- Positives
- Négatives
- Aucune

Observations :.....
.....
.....

5 – Quelles conséquences l'application de la réforme a-t-elle eu sur le travail en équipe au sein de votre école ?

- Positives
- Négatives
- Aucune

Observations :.....
.....
.....

6 – Depuis l'application de la réforme avez-vous le sentiment que le temps de travail personnel s'est

- Allégé
- Alourdi
- Pas de changement

Observations :.....
.....
.....

7 – Quelles conséquences l'application de la réforme a-t-elle eu sur les relations avec les autres adultes intervenant dans l'école ?

- Positives
- Négatives
- Aucune

Observations :.....
.....
.....

8 – Quelles conséquences l'application de la réforme a-t-elle eu sur les relations avec les parents d'élèves ?

- Positives
- Négatives
- Aucune

Observations :.....
.....
.....

Réforme des rythmes et conditions d'apprentissage des élèves

Selon le gouvernement, la réforme des rythmes scolaires avait pour objectif de favoriser la réussite scolaire de tous. Selon le Ministère, il s'agissait d'assurer un plus grand respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant grâce à une meilleure répartition des heures d'enseignement en classe sur la semaine, à un allègement du nombre d'heures d'enseignement par jour et à une programmation des séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Elle devait permettre également de répondre plus efficacement à la difficulté scolaire dans le cadre de périodes d'enseignement en groupes restreints.

9 – Selon vous, les objectifs assignés à la réforme ont-ils été atteints ?

- Oui
- Non

Observations :

.....

.....

10 – Quelles conséquences l'application de la réforme des rythmes a-t-elle eu sur la disponibilité des élèves pour les apprentissages ?

- Positives
- Négatives
- Aucune

Observations :

.....

.....

11 – Depuis l'application de la réforme, les élèves vous semblent-ils ?

- Moins fatigués
- Plus fatigués
- Pas de changement

Observations :

.....

.....

12 - Quelles conséquences cette modification d'horaires a-t-elle eu sur l'organisation de l'emploi du temps de votre classe ?

- Positives
- Négatives
- Pas de changement

Observations :

.....

.....

13 – Quelles conséquences l'application de la réforme des rythmes a-t-elle eu sur le comportement des élèves au sein de l'école ?

- Positives
- Négatives
- Aucune

Observations :

.....

.....

Focus sur la répartition des horaires de classe dans la semaine

En 2013, la lutte des enseignant-es parisiens a amené la Ville et l'académie à reculer sur le projet d'allongement de la pause méridienne. Depuis trois ans, de nouveaux horaires s'appliquent à Paris. Le décret Peillon prévoit 24h d'enseignement sur 9 demi-journées avec 5h30 d'enseignement par jour maximum et 3h30 maximum par demi-journée. Le modèle parisien est à ce titre dérogatoire. Le décret Hamon a instauré une autre dérogation possible pour 3 ans en prévoyant une organisation sur au moins 5 matinées et au moins 8 demi-journées ; dans ce cadre, les journées peuvent aller jusqu'à 6h de classe.

14 – Etes-vous pour le maintien de l'organisation actuelle parisienne ?

- Oui
- Non

Observations :

.....

.....

.....

15 – Si vous souhaitez un changement d'horaire dans le cadre des décrets actuels, de quelle nature est-il ? (Régularité dans la semaine, une demi-journée libérée supplémentaire...)

Observations :

.....

.....

.....

.....

.....

Autres observations et/ou propositions

Si vous estimez que des questions ou des problèmes n'ont pas été abordés, que vous souhaitez développer un point ou encore porter une proposition, n'hésitez pas !

Observations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Merci de renvoyer rapidement l'enquête complétée
au SNUipp-FSU, 11 rue de Tourtille, 75 020 Paris**